



**OBJET : VIREMENT DE CREDITS N°1 AU BUDGET ANNEXE CABINET MEDICAL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

**Vu** l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°D/2024-031 en date du 10 avril 2024 portant examen et vote du budget annexe 2024 du Cabinet Médical, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 :** Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants

**Section d'investissement**

Dépenses

Du Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

2184 – Matériel de bureau et mobilier - 5.000 €

Au Chapitre 23 – Immobilisations en cours

231 – Immobilisations corporelles en cours + 5.000 €

**ARTICLE 2 :** Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le 09 JUIL. 2024

et publié, affiché ou

notifié le 09 JUIL. 2024

Le Maire,



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**M. Philippe PIGEAU**

